

Question présentée par la députée :
M^{me} Jocelyne Haller

Date de dépôt : 22 novembre 2018

Question écrite urgente

Pourquoi le secteur public finance-t-il une assurance 2^e pilier sur l'activité privée des médecins des HUG ?

Sachant que les professeurs ou les chefs de département des HUG reçoivent pour ces activités des salaires complets dûment soumis à cotisations 2^e pilier, dont l'employeur s'acquitte d'ores et déjà de la part qui lui incombe de par la loi, conscient par ailleurs que nombre de ces professeurs ou chefs de département déploient une activité privée dans le cadre des HUG, dont seule une faible part est rétrocédée aux HUG, on ne peut que s'étonner de la parution en 2017 d'un appel d'offres public publié par les HUG pour contracter une assurance 2^e pilier pour des médecins cadres déployant une activité privée au sein des HUG.

Il est difficile en effet de comprendre pourquoi un établissement public contribuerait pour l'équivalent de plusieurs millions de francs au paiement des cotisations de 2^e pilier sur la part des revenus privés des médecins exerçant aux HUG. Outre l'incongruité consistant à voir des deniers publics affectés au financement de la prévoyance sur des revenus privés, il est d'autant plus incompréhensible que les HUG envisagent une telle dépense alors que le leitmotiv en vigueur aux HUG est depuis plusieurs années la recherche d'économies, et pour y parvenir l'austérité.

Ce à quoi s'ajoute le fait que l'Etat de Genève entend au travers de ses projets de modification de la CPEG diminuer les prestations de retraite de l'ensemble du personnel.

Aussi, je remercie par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Comment se fait-il que les HUG soient autorisés à participer au financement de la prévoyance 2^e pilier sur les revenus privés des médecins exerçant aux HUG ?*

- *S'il fallait considérer la part de cette activité restituée aux HUG, 38% selon les informations à disposition, une éventuelle contribution de l'employeur ne devrait-elle pas se cantonner exclusivement aux montants effectivement rétrocédés ?*
- *Comment, alors que la recherche d'économies a été élevée au rang de dogme aux HUG, au point que de nombreux services souffrent d'un manque patent de personnel, qui obère la qualité des prestations des HUG et impose de lourds sacrifices au personnel, les HUG peuvent-ils envisager de consacrer plusieurs millions pour favoriser la sur-retraite d'une seule catégorie d'employés cumulant un double statut d'employés du secteur subventionné et d'indépendants ?*
- *Enfin, pourquoi tolérer dans un tel contexte que les HUG mettent la priorité sur le financement d'une assurance 2^e pilier sur l'activité privée de certains de ses collaborateurs, alors que de nombreux médecins internes travaillent entre 70 et 80 heures par semaine – ce qui outrepassé largement le maximum de 50 heures prescrit par la loi sur le travail – et que les HUG affirment ne pas disposer des moyens nécessaires pour engager des médecins pour mieux distribuer la charge de travail et se mettre en conformité avec la loi ?*